



Indemnités de licenciement après 18 ans de travail

Par **daniza**, le **17/01/2011** à **15:44**

Bonjour,
Je suis salariée d'une entreprise depuis 18 ans.
A raison de 123 heures par mois.

Je suis depuis mars 2010 en arret maladie sui s'est transformé en arret définitf.
La société dans laquelle je travaillais va me licencier et me versera comme indemnités plus de 8500€ pour 18 ans travaillés.
Est ce que cette somme vous semble correcte compte tenu de mon ancienneté ou bien dois je reclamer d'avantage ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **17/01/2011** à **17:53**

Bonjour,
Sans connaître votre salaire, cela me semble difficile de vous répondre...
Ce que je peux vous dire c'est que l'indemnité légale de licenciement est déjà de 1/5° de mois par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année mais que celle prévue à la Convention Collective applicable peut être plus avantageuse...

Par **Visiteur**, le **18/01/2011** à **17:37**

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75 <http://www.avocatauttelephone.com/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse. Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliqué sur ce lien <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75